



Votre MENSUEL D'INFORMATION MUNICIPALE

MOT DU MAIRE



La Ville effectue chaque année des paiements en capital et intérêts sur sa dette. Depuis quelques années, se sont ajoutés à cela des remboursements anticipés en capital dès que des emprunts arrivent à l'échéance de leur terme, à l'image d'un remboursement hypothécaire. Jumelé au fait de ne plus emprunter et de tout payer comptant, cela a eu pour effet de faire fondre drastiquement notre dette collective, laquelle sera entièrement remboursée en 2026.

Le tableau suivant présente l'évolution depuis 2016 de nos paiements annuels réguliers en capital et intérêts sur la dette. En l'espace de 8 ans, nous avons fait passer ce paiement annuel de plus de 11 M\$ à moins de 3 M\$.

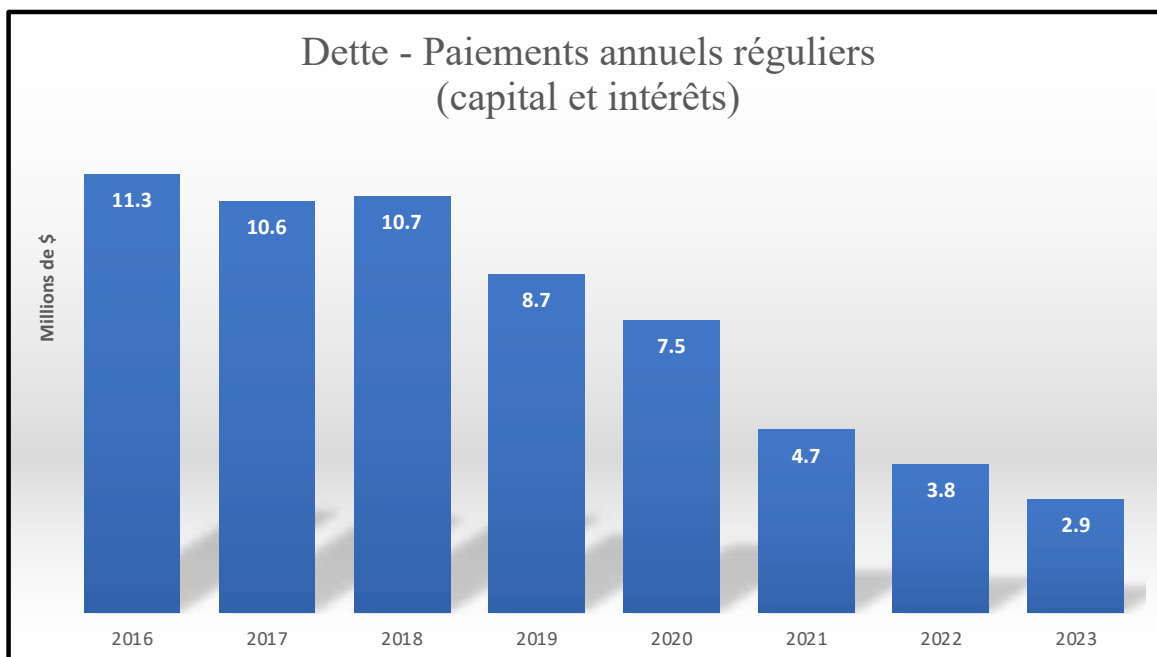
Et bientôt, en 2026, il sera de 0 \$. C'est dire qu'en 10 ans, nous aurons dégagé une marge récurrente de plus de 11 M\$ dans notre budget annuel de fonctionnement.

Il procède de l'évidence que malgré la tourmente économique actuelle, la table est mise pour un avenir stable à Saint-Augustin-de-Desmaures. Pour peu que nous continuions à nous tenir loin des déficits et de l'endettement chronique, nous serons en excellente position financière pour faire face à la forte inflation qui a cours et qui continuera de teinter l'économie à court et moyen terme.

Il sera loisible au conseil municipal, pour encore de nombreuses années, de veiller à l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures (immobilisations) sans emprunter, en maintenant une offre de services de qualité et un gel du compte de taxes des Augustinois.

Nous sommes sur la bonne voie. À moyen terme, si on garde le cap, le niveau de taxation à Saint-Augustin-de-Desmaures sera sous la moyenne régionale. Vous pouvez compter là-dessus.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures



Les prochaines séances ordinaires du conseil municipal auront lieu le 29 août et le 19 septembre à 18 h 30. Les citoyens peuvent y participer en posant leur question en personne, en ligne en complétant le formulaire disponible sur le site web (vsad.ca/seances) ou via la page Facebook @VSADofficiel. Les séances y sont webdiffusées en direct.

L'hôtel de ville est accessible de préférence avec rendez-vous et à distance (par courriel ou par téléphone), du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h. Contactez-nous au 418 878-2955 ou au info@vsad.ca pour prendre rendez-vous.

••• Pour toute urgence concernant les travaux publics en dehors des heures de bureau, vous pouvez téléphoner au 418 929-0781 •••

Les bureaux administratifs seront fermés le lundi 4 septembre à l'occasion de la fête du Travail ainsi que le 29 septembre à l'occasion de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Pour tout savoir sur votre Ville
VSAD.ca



SUIVEZ-NOUS SUR LES MÉDIAS SOCIAUX!



TAXES MUNICIPALES 2023

7^E ÉCHÉANCE : 1^{ER} SEPTEMBRE

IMPORTANT

**SOLDE IMPAYÉ 2022
VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

S'il vous reste un solde pour vos taxes de l'année 2022, une lettre informative vous a été acheminée au mois de juillet dernier. Il serait important d'acquitter ce solde le plus rapidement possible afin d'éviter que votre nom soit sur la liste des immeubles qui sont soumis à une vente à l'enchère. Un avis de publication dans les journaux sera transmis aux propriétaires sujets à cette vente et des frais supplémentaires seront portés à votre compte. Voici quelques dates importantes :

- 25 septembre et 18 octobre 2023 : Publication des avis publics dans un journal distribué sur le territoire de la ville;
- 16 novembre 2023 : Tenue du processus de vente à l'enchère

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉCHÉANCES DES TAXES MUNICIPALES 2023

1^{er} septembre, 2 octobre, 1^{er} novembre et 1^{er} décembre 2023, 4 janvier 2024 et 1^{er} février 2024.

VOUS ÊTES NOUVEAU PROPRIÉTAIRE ?

Sachez qu'il n'y aura pas de compte de taxes émis à votre nom pour l'année courante.

Le compte de taxes 2023 est valide pour l'année entière et attribué à la propriété. Un certain délai existe entre la transaction d'achat d'une maison et la mise à jour du nom du propriétaire sur le rôle foncier. Il est donc de votre responsabilité de

vous assurer que le montant des taxes soit payé aux dates d'échéances, même si votre nom n'apparaît pas sur le compte de taxes de votre nouvelle propriété.



TAXES SCOLAIRES

Le paiement des taxes scolaires doit être effectué auprès du Centre de services scolaire des Découvreurs et non à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. Ce sont deux fournisseurs distincts ayant des numéros de référence différents pour les paiements électroniques. Merci d'y apporter une attention particulière.

Pour communiquer avec le Service de la trésorerie : 418 878-2955 ou tresorerie@vsad.ca.



AVIS PUBLICS



En vertu du Règlement 2022-697 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis suivants ont été diffusés sur le site internet de la Ville. Vous pouvez les consulter à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

1. 11 août – Appels d'offres :

APO-203-071 - Contrat d'approvisionnement pour la location d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige

APO-2023-072 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture de pièces pour équipements d'hiver

2. 4 août – Appel d'offres :

APO-2023-057 - Contrat de construction pour la réfection de trottoirs et de bordures pour les années 2023 et 2024

3. 3 août – Appels d'offres :

APO-2023-067 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un camion fourgon 2x4

APO-2023-068 - Contrat de construction - Réfection du dépôt à neige de la rue Hambourg

APO-2023-066 - Contrat de services professionnels pour la gestion de programmes et services aquatiques

4. 27 juillet 2023 – Promulgation de règlements :

Règlement n° 2023-713 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Règlement n° 2023-712 modifiant le Règlement n° 510-86 concernant la circulation et le stationnement dans les rues de la municipalité

5. 27 juillet 2023 – Appels d'offres :

APO-2023-026 - Contrat pour la fourniture et l'installation de feux lumineux d'interdiction de stationnement

APO-2023-058 - Contrat de construction pour l'ajout d'un trottoir sur la rue Béchard

APO-2023-064 - Contrat de déneigement des stationnements municipaux situés sur le territoire de la ville

6. 25 juillet 2023 – Appels d'offres :

APO-2023-062 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture et installation d'un écran à affichage numérique

APO-2023-065 - Contrat de services techniques pour l'entretien des patinoires municipales extérieures

APO-2023-059 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'une chargeuse sur pneus et d'un chasse-neige

APO-2023-061 - Contrat d'approvisionnement pour la fourniture d'un autobus en vue de sa conversion pour un projet de bibliobus

VOS SERVICES MUNICIPAUX DÉMÉNAGENT... TEMPORAIREMENT !

Les travaux d'agrandissement, de réaménagement et de mise aux normes du garage municipal et de l'hôtel de ville sont sur le point de débuter et s'étaleront sur une période d'environ un an.

De ce fait, durant les travaux, l'hôtel de ville ne sera pas accessible aux citoyens, ni aux employés municipaux. Tous les services seront maintenus et offerts dans d'autres bâtiments de la ville.

Consultez la section « Travaux » du site Web pour obtenir toutes les informations utiles tout au long du projet. Déjà, voici les informations pour la relocalisation des services de l'urbanisme et des finances, ainsi que du lieu de tenue des séances du conseil municipal :

LE SERVICE DE L'URBANISME (exemple: les demandes de permis)



Relocalisé au Complexe sportif multifonctionnel



Quand : Septembre 2023, la date exacte sera diffusée via les alertes et médias sociaux de la VSAD



Adresse : Le complexe est situé au 230 Route De Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 0R3



Courriel : urbanisme@vsad.ca



COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

LE SERVICE DES FINANCES (exemple: le paiement des taxes)



Relocalisé à la Bibliothèque Alain-Grandbois



Quand : Septembre 2023, la date exacte sera diffusée via les alertes et médias sociaux de la VSAD



Adresse : La bibliothèque est située au 160 Rue Jean-Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 2P1



Courriel : tresorerie@vsad.ca



BIBLIOTHÈQUE ALAIN-GRANDBOIS

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL



Auront lieu au Campus Notre-Dame-de-Foy, à l'auditorium du Pavillon André-Coindre



Quand : Dès le 3 octobre 2023



Adresse : Le pavillon est situé au 5030 Rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 1B3

PAVILLON ANDRÉ-COINDRE DU CAMPUS NOTRE-DAME-DE-FOY



RÉCUPÉRATION DE BATTERIES

Nous vous invitons à visiter les autres points de dépôt situés sur le territoire de la Ville pour la récupération des piles à usage unique et des batteries rechargeables :



Bibliothèque Alain-Grandbois, 160 rue Jean-Juneau



Postes Canada, 122 route Racette



Quand : Dès le 5 septembre 2023

Vous pouvez également consulter le site internet de Recyc-Québec pour de plus amples informations sur la disposition de plusieurs produits : recyc-quebec.gouv.qc.ca

De préférence, nous demandons aux citoyens de prendre rendez-vous avant de prévoir un déplacement. Nos heures d'ouverture demeurent les mêmes : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 16 h 00.

Contactez-nous par téléphone au 418 878-2955, ou par courriel à l'adresse info@vsad.ca



TRAVAUX D'ENTRETIEN DE NOS ARBRES EN COURS !

En circulant sur le territoire de la Ville, vous remarquerez que plusieurs travaux d'entretien arboricoles sont en cours. Ces travaux sont de différentes natures, mais ils visent essentiellement tous à maintenir en bon état et renouveler la population d'arbres sur les terrains municipaux.

Suite au projet de plantation d'arbres réalisé en 2022, certains des arbres nouvellement plantés demandent des soins, tandis que d'autres doivent être remplacés par l'entrepreneur qui offre une garantie de qualité de ses plantations. Certains arbres ont également été identifiés afin d'être abattus, puisqu'ils sont soit atteints par une maladie (ex : agrile du frêne), soit en conflit avec des infrastructures, ou parce qu'ils présentent un risque pour la sécurité. Ces travaux sont nécessaires préalablement à la plantation d'environ 1000 nouveaux arbres cet automne.

Ce sont divers projets dont la réalisation permettra de maintenir la diversité de nos forêts urbaines et le verdissement de notre communauté.



SUBVENTION À LA PLANTATION D'ARBRES

Le nouveau programme de subvention de la VSAD qui vise à promouvoir et à favoriser la plantation d'arbres par les citoyens sur les terrains privés ou institutionnels est en cours et vous êtes déjà plusieurs à avoir déposé une demande afin de recevoir une aide financière pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année civile. Visitez le vsad.ca sans tarder !

C'est un geste simple qui contribuera de multiples façons à la qualité de vie !

**FAVORISER
LA PLANTATION
D'ARBRES
CHEZ VOUS !**

Aide financière
Pouvant aller jusqu'à 300 \$ par année
VSAD.CA/aide-financiere-plantation-arbres

**MARCHÉ
PUBLIC
SAINT-AUGUSTIN**

Nos partenaires

 **Desjardins**
Caisse de Cap-Rouge-Saint-Augustin

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

TOUS LES
DIMANCHES,
DE 10 H À 14 H,
DU 9 JUILLET AU 10 SEPTEMBRE

Au parc du Millénaire, voisin de la bibliothèque
Alain-Grandbois (accès par la rue Jean-Juneau)

**Agroalimentaire, artisans, spectacles
et traiteur sur place.**



CONCOURS ANNUEL DE PHOTOS 2024 !

En vue de la préparation du calendrier municipal 2024 et permettre à la Ville de regarnir sa banque de photos à utiliser sur différentes plateformes, la VSAD invite ses citoyens à partager leur meilleure photo de notre belle ville dans le cadre du concours annuel de photos.

VOICI LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET RÈGLEMENTS À RESPECTER POUR CE CONCOURS

- Une photo par citoyen;
- Vous devez être l'auteur de la photo pour la soumettre;
- Les photos doivent être prises sur le territoire de Saint-Augustin-de-Desmaures;
- La Ville pourra utiliser vos photos pour diverses occasions, ou via différents médias;
- Huit photos prises par les citoyens seront retenues;
- Le conseil municipal choisira les photos de la couverture parmi celles soumises par les citoyens, mais non sélectionnées lors du vote Facebook;
- Transmettez votre photo via l'adresse courriel : info@vsad.ca;
- Le nom et prénom complets du photographe doivent être mentionnés dans l'envoi.

DATES À RETENIR

- Le concours débute le 1^{er} septembre 2023 dès 8h00;
- Le concours se termine le 29 septembre 2023 à midi;
- Le vote du public pour déterminer les gagnants se déroulera via la page officielle Facebook de la VSAD et il se tiendra du 2 au 16 octobre 2023;
- Les photographies gagnantes et les noms des photographes, seront annoncés via la page officielle Facebook de la VSAD.

CRITÈRES DES PHOTOS

- En format .JPEG;
- Un poids minimum de 2 Mo;
- L'orientation de l'image doit être en paysage;
- L'ajout de bordures, de cadres ou de textes n'est pas permis.

Envoyez-nous vos plus belles photographies. Faites preuve de créativité et éveillez votre sens artistique ! Participez en grand nombre. Bonne chance !



LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Créée en 1988, la Semaine de la municipalité est un événement qui vise à promouvoir la démocratie et l'organisation municipales. Célébrée la deuxième semaine complète de septembre, elle contribue aussi à sensibiliser la population québécoise à l'importance de l'engagement citoyen. Celui-ci est primordial pour le développement et la vitalité de chaque municipalité. La Semaine permet également de mieux faire connaître à toute la population les nombreux services que les municipalités offrent. Ainsi, elle contribue à rapprocher la population de « son » administration municipale.

ÉDITION 2023

Cette année, la Semaine de la municipalité se tiendra du 10 au 16 septembre 2023 et utilisera l'art public pour faire connaître l'apport des villes et municipalités au bien-être de leurs communautés ! Comme un artiste envers ses œuvres, c'est avec engagement que le milieu municipal et ses partenaires enrichissent le quotidien des citoyennes et citoyens, partout au Québec. Nous profitons de la Semaine de la municipalité pour mettre à l'avant-plan toute la créativité et tout le savoir-faire des actrices et acteurs municipaux contribuant à la qualité de vie de la population de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures: citoyens, employés, élus, bénévoles, organismes, entreprises... bravo et merci !





LA CHRONIQUE DE LA DIVISION DES COMMUNICATIONS EN SÉCURITÉ PUBLIQUE



TROTTINETTES ÉLECTRIQUES : NOUVELLES RÈGLES EN VIGUEUR !

Saviez-vous qu'un projet-pilote relatif aux appareils de transport personnel motorisés (ATPM), dont les trottinettes électriques font partie, est en vigueur depuis le 20 juillet dernier ?

Ainsi, il est maintenant obligatoire de :

- Être âgé d'au moins 14 ans et avoir avec soi un document attestant son âge;
- Porter tous les équipements obligatoires, dont le casque, en fonction de son type d'ATPM;
- Circuler aussi près que possible de la bordure ou du côté droit de la chaussée ou dans l'accotement;
- Se déplacer dans le même sens que la circulation;
- Accorder la priorité aux piétons à un passage pour piétons;
- Respecter la signalisation applicable aux cyclistes.

Également, il est, entre autres, interdit de :

- Circuler sur un chemin public sur lequel la vitesse permise est supérieure à 50 km/h;
- Porter des écouteurs;
- Transporter des passagers;
- Tirer ou pousser tout autre objet ou personne.

Renseignez-vous sur le site internet de la Société de l'assurance automobile du Québec pour connaître tous les détails de ce projet-pilote : saaq.gouv.qc.ca



FEU DE FOYER, EN TOUTE SÉCURITÉ !

La saison estivale tire déjà à sa fin et laissera bientôt place à l'automne. Avant la saison froide, ce sera l'occasion de faire inspecter sa cheminée et, au besoin, de la faire ramoner. Si l'appareil de chauffage au bois est utilisé régulièrement durant l'hiver, le Service de protection contre l'incendie de Québec recommande de procéder à un autre ramonage en cours de saison, puisque l'accumulation de crésote est responsable de bon nombre d'incendies de cheminée.

Qu'est-ce que la crésote ? C'est un résidu inflammable qui se dépose sur les parois de la cheminée. Il est possible de limiter sa production en brûlant seulement du bois sec. En aucun temps, il ne faut brûler les déchets qui sont en plastique, en bois peint ou traité, ou s'ils contiennent de la colle comme les panneaux de contreplaqué ou d'aggloméré. Leur combustion libère des produits chimiques toxiques qui contribuent à l'accumulation de crésote. De plus, une accumulation de 3 mm de crésote sur les parois d'une cheminée est un signe précurseur d'un feu de cheminée.



RENTRÉE SCOLAIRE : RALENTISSEZ !

Encore cette année, des dizaines d'opérations de sécurité routière se tiendront en zone scolaire, et ce, jusqu'au 15 septembre !

Soyez vigilant aux abords des écoles ainsi que dans les quartiers résidentiels et suivez ces quelques rappels de courtoisie :

- Parents et élèves marcheurs, utilisez les trottoirs et traversez aux endroits sécuritaires;
- Respectez les consignes des brigadiers et les signaux lumineux des autobus scolaires;
- Respectez la limite de vitesse, même si vous êtes en retard;
- Évitez de vous stationner en double, même pour quelques secondes. Vous bloquez le passage et rendez dangereuse la traversée des élèves.



CHANGEMENT D'USAGE À VOTRE DOMICILE, AJOUT D'UN BUREAU OU D'UN LOGEMENT D'APPOINT : PENSEZ À OBTENIR UN CERTIFICAT D'OCCUPATION

QU'EST-CE QU'UN CERTIFICAT D'OCCUPATION ?

Il s'agit d'un document qui indique les usages ou activités autorisés dans une propriété en vertu du règlement de zonage. Le certificat d'occupation permet de s'assurer de la conformité de l'usage dans la zone ou du secteur où il est pratiqué ou envisagé.

RAPPEL AUX ENTREPRENEURS ET AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES

Avant de louer ou d'acheter un local, ou d'opérer votre entreprise à partir de votre domicile, il est important de vous assurer que vous pouvez y exercer votre commerce. Vous devez obtenir un certificat d'occupation attestant la conformité de votre usage dans la zone où il sera situé et relative-



ment au nombre de cases de stationnements et à la capacité de l'installation septique, le cas échéant. Cette obligation s'applique également pour les entreprises à domicile (coiffure, comptabilité, etc.).

LE LOGEMENT D'APPOINT

Vous souhaitez aménager ou démanteler un logement d'appoint dans votre résidence ? Un certificat d'occupation est nécessaire afin de valider la conformité de celui-ci. Lors du démantèlement d'un logement, le certificat d'occupation formalise la mise à jour de votre matricule et du compte de taxes y étant associé.



Veillez communiquer avec le service de l'urbanisme à l'adresse urbanisme@vsad.ca afin de débiter les démarches d'obtention d'un certificat d'occupation.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet, à l'adresse www.vsad.ca/permis

COMMENT ADRESSER UNE QUESTION LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ?



Vous souhaitez adresser une question au conseil municipal lors d'une séance ordinaire ou lors d'une séance extraordinaire ? Il est possible de le faire, et ce, de trois (3) façons :

EN PERSONNE

Lors de chaque séance ordinaire du conseil, deux périodes de questions sont prévues. Lors d'une séance extraordinaire, une seule période de questions est prévue, portant sur les sujets à l'ordre du jour. Lors de ces périodes de questions, les personnes présentes dans la salle peuvent s'avancer au micro prévu à cette fin pour poser une question au président. La question doit être claire et brève, c'est-à-dire qu'elle ne doit comporter que les mots nécessaires pour obtenir le renseignement souhaité. Après avoir adressé votre question, vous êtes priés de retourner à votre place assise afin de recevoir les éléments de réponse par le président.

FORMULAIRE

Si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer, vous pouvez également formuler une question écrite, qui sera lue lors de la séance, en utilisant le formulaire disponible à cette fin sur le site internet de la Ville au <https://vsad.ca/seances>. Le formulaire doit être reçu huit (8) heures avant le début d'une séance. Une seule question, d'un maximum de cinquante (50) mots par personne est autorisée.

PAGE FACEBOOK

Les séances du conseil sont webdiffusées en direct via la page Facebook [VSADOfficiel](https://www.facebook.com/VSADOfficiel). Ainsi, il est possible d'adresser vos questions en commentaires sous cette publication. Les questions doivent également être d'un maximum de cinquante (50) mots.

Au cours de la séance, les questions seront adressées au président dans l'ordre suivant :

1. Questions écrites reçues via le formulaire;
2. Questions écrites adressées par Facebook;
3. Questions des personnes présentes dans la salle.

Nous vous rappelons que les questions doivent être courtes, concises, convenables et respectueuses pour être lues. La personne doit s'identifier, incluant le nom de la rue sur laquelle elle réside.

Les questions précédées d'un préambule, constituant un commentaire, un exposé, une opinion, une argumentation, une insinuation ou une accusation, suggérant la réponse souhaitée et se rapportant aux faits personnels des employés ou des membres du conseil de la Ville, ne seront pas acceptées.

Les articles 61 à 75 du Règlement no° 2022-676 sur la *Régie internet et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* prévoient les règles entourant la période de questions des citoyens.

Vous pouvez consulter ce règlement sur le site internet de la Ville : https://vsad.ca/uploads/greffe/reglement/2022/cod_rgl-2022-676_regie_interne.pdf

De plus, pouvez consulter le site internet de la Ville où l'information sur les façons de poser une question est également disponible au <https://vsad.ca/seances>.

QUAND DEMANDER UN PERMIS POUR VOS TRAVAUX ?

Vous avez des travaux à exécuter à votre résidence unifamiliale et vous vous demandez si un permis est requis ? Voici une liste non exhaustive qui vous aidera à le déterminer:

NÉCESSITE UN PERMIS

- Construire un toit permanent au-dessus d'un patio;
- Ajouter une fenêtre ou une porte;
- Abattre un arbre en cour avant, près d'un cours d'eau ou d'une forte pente;
- Installer une thermopompe;
- Installer une piscine;
- Élargir l'allée d'accès (stationnement).

NE NÉCESSITE PAS DE PERMIS

- Remplacer les fenêtres, en conservant les mêmes dimensions;
- Remplacer le revêtement de la toiture, sans modification de la structure;
- Changer les armoires;
- Changer le revêtement de plancher;
- Construire un patio en cour arrière (à une distance minimale de 2 m des limites de propriété).

Pour obtenir plus d'informations et obtenir les formulaires de demande de permis : [Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures - Demande de permis \(vsad.ca\)](http://ville.saint-augustin-de-desmaures.ca/demande-de-permis). Vous pouvez déposer votre demande de permis en ligne en envoyant vos plans ainsi que le formulaire dûment rempli à l'adresse urbanisme@vsad.ca.

RENOUÉE DU JAPON : PLANTE EXOTIQUE ENVAHISSANTE

La renouée du Japon est une plante exotique envahissante originaire de l'Asie de l'Est. Il s'agit d'une plante herbacée vivace à croissance rapide qu'on retrouve souvent sur des terrains résidentiels comme plante ornementale. Elle colonise une grande variété de sols et préfère les endroits ouverts comme :

- les rives;
- les bords de routes et de voies ferrées;
- les friches;
- les jardins;

La formation de colonies denses empêche la croissance d'autres espèces végétales, ce qui fait que les milieux envahis ont une très faible diversité d'espèces. La renouée du Japon peut également favoriser l'érosion des rives et modifier la composition chimique du sol ainsi que la diversité des microorganismes qui s'y trouvent. Elle limite l'accès aux rives de même que les ouvertures donnant un point de vue sur le paysage. Ses racines et ses tiges peuvent également s'infiltrer dans les fissures des infrastructures.

N'hésitez à consulter le site web de l'Agglomération de Québec (<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/arbres-plantes/plantes-nuisibles-et-dangereuses/renouee.aspx>) expliquant comment reconnaître la renouée du Japon et comment réduire sa prolifération, ainsi que le site web du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/especes-exotiques-envahissantes/renouee-japon/index.htm>) pour avoir davantage d'informations.

Les interventions en milieux humides et dans la rive ou le littoral des lacs et cours d'eau peuvent être assujetties à des autorisations. Veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme à l'adresse urbanisme@vsad.ca avant d'intervenir dans ces milieux.

Notez que la renouée japonaise ne doit jamais être compostée ou jetée dans la nature. Elle doit être placée dans des sacs à ordures robustes et jetée aux ordures.



DE NOUVEAUX OUTILS POUR FACILITER VOTRE ACCÈS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES

Les activités culturelles reviennent maintenant en mode « accès libre » cet automne. Cependant, pour certaines activités, les places pour y assister sont limitées. Nous proposons donc une formule qui permettra de vous assurer une place via une billetterie gratuite, disponible via la plate-forme *Sport-Plus*. Ce billet vous permettra d'avoir une place réservée, si vous vous présentez au moins 10 minutes avant le début de l'activité, sans quoi votre place sera offerte à une personne sur place sans billet. Vous pouvez également vous y présenter sans billet, sans toutefois avoir la certitude d'une place.

L'équipe de la VSAD offrira de l'assistance afin de faciliter la découverte de ce nouvel outil. Nous serons également à l'écoute de vos commentaires pour ajuster et améliorer cette billetterie au fur et à mesure de son implantation.

Une icône permettra d'identifier les activités à lesquels cette billetterie s'applique dans nos outils.



COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



SEPTEMBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

OCTOBRE

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

Veillez prendre note que vous pouvez poser vos questions en lien avec les collectes des matières résiduelles à cette adresse courriel : matieres.residuelles@vsad.ca.

Ordures

Les ordures seront collectées toutes les semaines.

Recyclage

Le ramassage du recyclage se poursuit toutes les semaines à l'année.

Encombrants

Quand ? Les prochaines collectes des encombrants auront lieu le **6 septembre 2023** et le **25 octobre 2023**.

La collecte des encombrants est effectuée le mercredi. La date limite pour vous inscrire est le lundi précédant la collecte (4 septembre et 23 octobre), à midi.

Inscription en ligne : <https://vsad.ca/matieresresiduelles>, onglet *Encombrants*

Inscription par téléphone : 418 878-4662, poste 5406.

À quel moment déposer les encombrants : Le camion circule dans les rues à compter de 7 heures le matin. Les encombrants doivent être placés au bord de la rue, sur votre terrain ou dans votre entrée, en soirée, la veille du jour de la collecte ou avant 7h le matin même. Il est interdit de les déposer avant, tel que le *Règlement 997-95 sur la Gestion des déchets* le précise.

Quel volume d'encombrants peut être déposé : Un maximum de 1 m³ de matériaux de construction, rénovation ou démolition est accepté lors de cette collecte. L'ensemble des encombrants ne doit pas occuper un volume supérieur à 3 m³.

Quoi faire si le camion n'est pas passé : Il pourrait arriver que notre fournisseur ne puisse terminer la collecte le jour prévu; il repassera alors dans les jours suivants. Veuillez donc laisser vos encombrants en bordure du chemin.

Résidus verts

La prochaine collecte des résidus verts se tiendra du **9 octobre au 17 novembre**. Les branches peuvent être disposées avec les ordures toute l'année en fagots attachés de 1,2 m de long maximum. .

Écocentre

L'horaire d'été de l'écocentre est en vigueur jusqu'au 15 novembre :

Lundi, mardi et mercredi : 9 h à 17 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 18 h
Samedi et dimanche : 8 h à 17 h

* Les chargements peuvent être refusés **30 minutes avant la fermeture**, pour permettre à l'écocentre de fermer à l'heure prévue.

GUIDE DU TRI MATIÈRES ACCEPTÉES POUR LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Trois collectes d'encombrants sont encore prévues au calendrier 2023. La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en profite pour faire un rappel sur les matières acceptées à cette collecte et celles qui doivent prendre le chemin de l'écocentre situé sur la rue de l'Hêtrière :

ACCEPTÉES

Appareil et accessoires sanitaires (toilettes, baignoires, lavabos, douches, etc.)

Les toilettes doivent être séparées en deux pièces. Un bain triangulaire ou carré n'est pas accepté.

Bâches bleues, toiles et filtres de piscine

Le filtre doit être vidé de son sable. La toile doit être roulée et solidement attachée en bout de 2 mètres maximum avec au moins un côté de plus de 1,2 mètre.

Équipement de chauffage (chauffe-eau, réservoir d'huile, tuyau de cheminée)

Le chauffe-eau doit être vidé de son eau, le réservoir d'huile doit avoir une capacité maximale de 910 litres et être coupé en deux; le tuyau de cheminée doit avoir une longueur maximale de 1,2 mètre.

Équipements sportifs

Le panier de basketball doit être détaché de son pied et ne pas dépasser 1,2 mètre.

Gros électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, laveuses, sècheuses, etc.)

L'électroménager ne doit pas comporter de système de verrouillage de porte. Il doit être vidé complètement.

Matelas

Les matelas infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

Meubles d'intérieur, mobilier de salle de bain, divans, canapés, futons, etc.

Les coussins infestés doivent être rendus inutilisables et ensachés pour être collectés avec les encombrants.

Mobilier d'extérieur, chaises de patio en plastique

La balançoire, la glissoire d'enfant et la table à pique-nique doivent être démontées.

ATTENTION AUX « SERT PU À RIEN » !

Le matériel informatique et électronique, tels que les ordinateurs, écrans, téléviseurs, doivent être apportés à l'écocentre Hêtrière, situé au 3381, rue de l'Hêtrière à Québec.

Vous pourrez trouver d'autres points de dépôt sur le site lesserpuariens.com

La Ville de Québec offre également, sur son site Web, un guide du tri complet à l'usage des citoyennes et citoyens de l'agglomération : ville.quebec.qc.ca/citoyens/environnement/matieres-residuelles/guide-du-tri

RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉTÉ À VSAD

L'été tire déjà sur sa fin... mais quelle belle saison nous avons eue ensemble! Les Beaux Mardis et les Jeudis animés ont permis à plusieurs d'entre vous de vous rassembler et de faire de belles découvertes. Vous avez été nombreux à vous déplacer dans les différents parcs de la Ville et à rire, danser, jouer et bouger tous ensemble! Votre présence estivale enthousiaste met la table aux différentes activités au menu de la programmation d'automne active à VSAD !

Voici quelques images de cet été animé !



CROCK-LIVRES 2023 : UNE ÉDITION POPULAIRE !

Félicitations à tous les Crock-Lecteurs et Crock-Lectrices qui ont relevé les défis de lecture cet été. C'est plus de 200 jeunes âgés entre 3 et 11 ans qui ont participé au club et à ses activités du 25 juin au 12 août. Ils ont lu plus de 2000 livres et fait de magnifiques découvertes littéraires !

Pour nos Crock, deux spectacles ont été offerts. En juillet, un univers de bulles a émerveillé petits et grands avec Fabulation. Et, le 10 août, malgré une météo un peu bouleversée, Arthur L'Aventurier a fait danser la foule au parc du Millénaire juste avant la présentation du film Marie Bros !

Un merci spécial à l'animatrice Léa-Pascale, aux parents, grands-parents, tuteurs et accompagnateurs qui ont encouragé les Crock-Lecteurs et qui ont exploré avec eux ce magnifique monde de la littérature jeunesse.

Voici un retour en images sur ce bel été !



TA CARRIÈRE SE TROUVE



EMPLOIS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

Découvre les possibilités qui te sont offertes!

Permanents

- Technicien à la paie et aux avantages sociaux
- Directeur adjoint aux bâtiments, parcs et espaces verts
- Journalier aux bâtiments, parcs et espaces verts
- Directeur adjoint aux travaux publics

- Mécanicien (de jour)
- Superviseur aux travaux publics
- Trésorier adjoint
- Chargé de projet en ingénierie
- Technicien analyste en comptabilité

Temporaires

- Agent de service à la clientèle
- Banque d'opérateurs journaliers auxiliaires
- Banque de brigadiers
- Journalier auxiliaire



VSAD.CA/carriere



L'utilisation des termes génériques masculins est faite dans le but d'alléger le texte et ne comporte aucune discrimination.

POUR UNE RENTRÉE SCOLAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ : NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER !



Les élèves ont fait leur rentrée scolaire au cours des derniers jours. En tant que parents, vous jouez un rôle essentiel dans la sécurité de votre enfant s'il prend le transport scolaire. Et tout ça commence dès le réveil !

LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire et que vous allez le reconduire à l'école et le chercher après sa journée, vous avez un rôle important à jouer, surtout si vous êtes sur place pendant l'arrivée des autres écoliers et des autobus scolaires.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- Arrêter la voiture à l'endroit désigné par l'école;
- Faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- Respecter les limites de vitesse affichées en présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux.

QUELQUES RÈGLES ESSENTIELLES À RESPECTER DANS NOTRE CONDUITE

Connaissez-vous les règles à respecter pour la sécurité des écoliers ? En voici trois :

1. Priorité aux autobus scolaires

Lorsque vous suivez un autobus scolaire arrêté avec ses feux rouges clignotants allumés ou son panneau d'arrêt sorti, vous avez l'obligation de vous arrêter à au moins cinq mètres de lui.

Si jamais vous faites face à l'autobus sur l'autre voie de circulation, vous devez aussi respecter cette règle, à moins qu'un terre-plein sépare les voies. Dans ce cas précis, vous pouvez poursuivre votre route.

2. Les ordres du brigadier scolaire avant tout

Lorsqu'un brigadier scolaire est présent sur votre trajet, ses ordres passent avant la signalisation. Cela signifie que s'il vous barre la route pour faire traverser des enfants, vous devez le respecter en tout temps. Même si la lumière est verte pour vous!

3. Attention à la vitesse

Dans la majorité des villes, la vitesse maximale à laquelle vous pouvez conduire votre véhicule est normalement limitée à 50 km/h. Dans les zones scolaires, cette vitesse maximale peut être revue à la baisse, par exemple à 30 km/h. Prêtez attention à la signalisation et respectez-la.



COLLECTE DE SANG HÉMA-QUÉBEC

Organisée par Présence-famille en collaboration avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, une collection de sang aura lieu tout près de chez vous !

Quand : Lundi le 18 septembre

Heure : de 14 h 00 à 20 h 00

Où : Au Complexe sportif multifonctionnel

Adresse : 230 Route De Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures (QC) G3A 0R3

Pour prendre rendez-vous pour cette collecte, nous invitons les citoyens de s'inscrire via hema-quebec.qc.ca ou de composer le 1-800-343-7264.

Merci et bonne collecte !

COLLECTE DE SANG

Organisée par Présence-famille

En collaboration avec
la Ville de Saint-Augustin
de Desmaures



Lundi 18 sept.

COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL
230, route de Fossambault

SUR RENDEZ-VOUS

→ hema-quebec.qc.ca

→ 1 800 343-7264



DE NOUVEAUX ÉCRANS NUMÉRIQUES POUR VOUS INFORMER

Des travaux auront lieu au cours des prochaines semaines afin de construire les bases qui recevront bientôt deux écrans de diffusion numérique des informations utiles à la vie citoyenne à VSAD. L'écran actuellement situé au coin de la rue Jean-Juneau et de la route 138 sera remplacé, tandis qu'un nouvel écran sera ajouté sur la rue de l'Hêtrière à l'entrée de la ville après la traversée du chemin de fer. Le panneau existant sur la rue de l'Hêtrière est situé près de

la rue Ménard et il sera retiré lorsque le nouvel équipement sera fonctionnel. L'arrivée de ces nouveaux équipements permettra de maintenir une communication dynamique par la diffusion de messages d'intérêt public à l'attention des citoyens et visiteurs, et de remplacer les équipements actuels qui étaient désuets. Surveillez leur installation prochaine !

- INTERSECTION DES ROUTES 138 ET FOSSAMBAULT -



- RUE DE L'HÊTRIÈRE -



DEVENEZ BRIGADIER SCOLAIRE

Faites une différence pour la sécurité des jeunes écoliers de votre ville et joignez une équipe dynamique en devenant brigadier scolaire. En plus d'être responsable de la sécurité des écoliers aux endroits à risque, vous représenterez un exemple pour ces jeunes piétons dans leur apprentissage des règles qui leur permettent de se déplacer en toute sécurité.

COMME BRIGADIER SCOLAIRE, QUEL EST VOTRE RÔLE ?

Aider des enfants à traverser la rue aux endroits dangereux, bien sûr. À cette fin, le *Code de la sécurité routière* vous permet d'ailleurs d'utiliser un panneau d'arrêt pour arrêter la circulation, lorsque cela est nécessaire :

« Lorsque la circulation est dirigée par un agent de la paix, un brigadier scolaire ou un signaleur chargé de diriger la circulation lors de travaux, toute personne doit, malgré une signalisation contraire, obéir à leurs ordres et signaux ». (article 311)



Cela veut dire, concrètement, que lorsque vous faites traverser les enfants en tenant un panneau d'arrêt, les conducteurs ont l'obligation de s'arrêter pour respecter votre signal, tout comme ils le feraient si un policier leur demandait de s'arrêter.

Un poste de brigadier scolaire vous permet d'aider votre communauté, en bénéficiant de conditions de travail intéressantes et d'un horaire modulé selon vos disponibilités! Contactez facilement notre équipe pour en discuter par téléphone au 418 878-2955, par courriel au : rh@vsad.ca ou consultez la section emploi du site internet de VSAD: <https://vsad.ca/carriere>





PARTIES LOCALES AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Automne 2023



Samedi	9 septembre	15 h	Ouverture officielle
Mercredi	20 septembre	19 h	Trois-Rivières
Vendredi	29 septembre	19 h	Châteauguay
Dimanche	8 octobre	13 h 30	Lac St-Louis
Mercredi	11 octobre	19 h	Collège Notre-Dame
Vendredi	13 octobre	19 h	St-Hyacinthe
Samedi	14 octobre	15 h	Jonquière
Dimanche	22 octobre	13 h 30	Jonquière
Dimanche	29 octobre	13 h 30	Lévis
Vendredi	10 novembre	19 h	Jonquière
Samedi	18 novembre	15 h	Riverains CCL
Vendredi	1 décembre	19 h	Gatineau
Samedi	2 décembre	13 h 30	Gatineau
Vendredi	8 décembre	19 h	Lévis
Dimanche	10 décembre	13 h 30	St-Eustache

VENEZ ENCOURAGER VOTRE BLIZZARD CETTE SAISON

Enfants 0-16 ans : gratuit
Adultes 17 ans et + : 9 \$



Complexe sportif multifonctionnel
230, route de Fossambault

Saint-Augustin au temps des Filles du Roy

Commémoration du 350^e anniversaire du dernier contingent des Filles du Roy arrivé en Nouvelle-France en 1673

22 septembre au 1^{er} octobre 2023



- **Exposition** des œuvres de la collection *Vie et gens de la Nouvelle-France* de l'artiste-peintre Sophie Moisan + une vingtaine de dessins d'écoliers de l'école des Pionniers sur l'histoire de Saint-Augustin-de-Desmaures, 22 septembre au 15 octobre 2023, Bibliothèque Alain-Grandbois, 160 rue Jean-Juneau
 - **Conférence** de Danielle Pinsonneault et Éveline Gueppe sur l'histoire des Filles du Roy + scénettes avec des Filles du Roy ; présence des 19 Filles du Roy établies à Saint-Augustin, Dimanche, 24 septembre, 13 h 30, Salle Séminaire Saint-François, 4900 rue St-Félix
 - **Projections de documentaires:**
 - L'arrivée des Filles du Roy* raconte l'aventure du premier contingent arrivé en 1663
Mercredi 27 septembre, 19h30
 - De Filles du Roy à Mères de la Nation*; l'historienne Catherine Ferland raconte l'épopée des Filles du Roy
Jeudi 28 septembre, 19h30
 - Là où tout a commencé* raconte l'histoire du premier village de St-Augustin
Vendredi 29 septembre, 19h30
 - Centre communautaire multifonctionnel secteur est - salle 103, 4950, rue Lionel-Groulx
 - **Conférence-démonstration** avec Martine Péladeau sur la cuisson du pain dans un four traditionnel
Samedi 30 septembre, 13h30, Maison Thibault-Soulard, 297 route 138
 - **Journée de commémoration, dimanche, 1^{er} octobre:**
 - 11 h Messe; prestation de la chorale *Les Voix de la Neufve France*, Église Saint-Augustin, 325 route 138
 - 12 h à 16 h Toutes les activités sont regroupées autour d'un grand chapiteau au Parc du Millénaire (voisin de la Bibliothèque Alain-Grandbois)
 - Nourriture sur place à prix populaire
 - Reconstitution d'une criée d'époque avec le crieur Joseph L'Heureux (Jean-Luc Rivard)
 - Rencontre avec les Filles du Roy au village de Saint-Augustin du 17^e siècle: présentation de leur histoire et leur mode de vie
 - Prestation des soldats du Régiment Carignan-Salières
- Activités gratuites; aucune réservation requise



sur la
rivière Cap-Rouge



5e édition

LE Tremplin

Une rentrée sportive et festive

SAMEDI
9 SEPTEMBRE

Entre 10 h et 16 h

Complexe sportif multifonctionnel

**PRÉSTATION
DU GROUPE**
THE FLIPS

13 H À 14 H 30



LA COMPAGNIE LE PATIN LIBRE
12 H À 15 H

Prestation
et animation sur glace
Viens patiner avec la troupe!
Activité gratuite

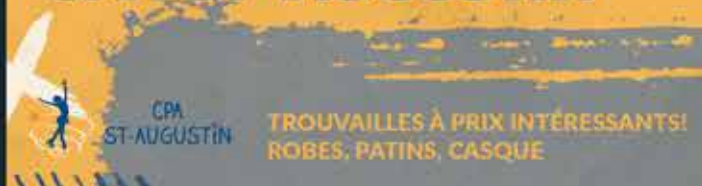
**TAILGATE
DES ROYAUX**

10 H À 15 H



Hot-dogs
Chips
Breuvages
Contribution volontaire

**BAZAR DU
CPA ST-AUGUSTIN**



CPA
ST-AUGUSTIN

TROUVAILLES À PRIX INTÉRESSANTS!
ROBES, PATINS, CASQUE

**ANIMATION
EN PISCINE**

AQUAMAT, AQUAFORME,
COURSE À RELAIS, DÉFI PLONGEON



**ANIMATION
POUR LA FAMILLE**

JEUX GONFLABLES • ATELIER CRÉATIF
ANIMATION AMBULANTE • MAQUILLAGE
DÉMO ET ATELIER DE TAEKWONDO
DÉMO ET ATELIER DE KARATÉ



**L'HEURE DU
CONTE**

10 H 30 À 11 H 30

Rendez-vous
sur la passerelle
de la glace A



**MATCH
D'OUVERTURE**

15 H



ADMISSION : 0-16 ANS : GRATUIT
17 ANS ET PLUS : 9 \$



VS



PROGRAMMATION *complète*

VSAD.ca/LETREMPIN



Une Vie culturelle et de loisir **S** Active et **D**ynamique

La page des Augustinois actifs

Programmation des activités – Automne 2023 Loisirs, culture et cours aquatiques

Du lundi 11 septembre au dimanche 3 décembre
(4 septembre au 10 décembre pour les cours aquatiques SODEM)

Inscription pour les résidents : **En cours**

Inscription pour tous : **En cours**

La billetterie est disponible en continu pour les activités culturelles gratuites. Voir la note sous le calendrier pour découvrir notre nouvelle billetterie gratuite pour vous assurer une place lors de certains activités culturelles avec un nombre de participants limités.

La programmation est disponible au VSAD.ca/programmation et dans tous nos établissements.

Lire et faire lire

Vous avez plus de 50 ans et vous souhaitez partager un peu de votre temps libre avec des enfants? Impliquez-vous comme bénévole-lecteur dans le programme Lire et faire lire. Consultez le VSAD.ca/culture pour tous les détails.



La Grande Marche

Elle est de retour le 14 octobre à 13 h 30 avec un nouveau parcours qui partira du centre communautaire multifonctionnel secteur est. Préparez vos espadrilles et venez célébrer la santé avec nous ! Plus de détails suivront en septembre.



ACTIVITÉ	DATE ET HEURE	LIEU
M18 AAA – Collège Esther-Blondin VS SSF Ouverture officielle	9 septembre, 15 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Trois-Rivières VS SSF	20 septembre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Châteauguay VS SSF	29 septembre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Lac St-Louis VS SSF	8 octobre, 13 h 30	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Collège Notre-Dame VS SSF	11 octobre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – St-Hyacinthe VS SSF	13 octobre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Jonquière VS SSF	14 octobre, 15 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Jonquière VS SSF	22 octobre, 13 h 30	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Lévis VS SSF	29 octobre, 13 h 30	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Jonquière VS SSF	10 novembre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Riverains CCL VS SSF	18 novembre, 15 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Gatineau VS SSF	1 décembre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Gatineau VS SSF	2 décembre, 13 h 30	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – Lévis VS SSF	8 décembre, 19 h	Complexe sportif multifonctionnel
M18 AAA – St-Eustache VS SSF	10 décembre, 13 h 30	Complexe sportif multifonctionnel

À NE PAS MANQUER !

Bibliothèque Alain-Grandbois
Centre communautaire multi. secteur est
Complexe sportif multifonctionnel
Maison Thibault-Soulard
Parc Riverain
Maison Omer-Juneau

EN SEPTEMBRE

Consultez le vsad.ca/programmation pour connaître les détails et vous inscrire.

12	Lire et Découvrir, service d'emprunt de documents de la bibliothèque et conseil de lecture	
12	Groupe de randonnée, plaines d'Abraham	
13	Club de lecture Latulu (sans inscription)	
13	Soirée intergénérationnelle	
15	Viactive extérieure sur la nouvelle scène extérieure	
17	NOUVEAUTÉ HORS PROGRAMMATION Concert de Marguerite Bilodeau (sans inscription)	
17	Conférence Guide pratique québécois de la randonnée	
18	Atelier d'initiation au livre numérique	
19	Heure du conte pour la 0-6 ans	
21	Apéro au grenier avec Alexandre Belliard	
22	Pédago à la biblio « Sans dessus dessous » avec la Boîte à science pour les 6 à 8 ans	
22	Pédago à la biblio « Le corps : quelle machine ! » avec la Boîte à science pour les 9 à 12 ans	
22	Exposition « Les Filles du Roy »	
29	Ensemble musical de Québec Jazz Big bang de St-Augustin (Lieu à confirmer)	
30	Rallye du parcours des lions - départ du centre Delphis-Marois ou centre socio-récréatif Les Bocages- prix de participation à gagner	

NOUVEAUTÉ : SYSTÈME DE BILLETTERIE GRATUIT POUR VOUS ASSURER UNE PLACE

Cet automne, nos activités culturelles reviennent en mode « accès libre ». Pour certaines cependant les places pour y assister sont limitées. Vous pouvez donc vous y présenter sans inscription, mais pour vous assurer une place, vous pouvez vous procurer votre billet gratuit via la plate-forme Sport-Plus et le présenter à votre arrivée. Vous devez présenter votre billet au moins 10 minutes avant le début de l'activité, sans quoi votre place sera offerte à une personne sur place sans billet. Ce système de billetterie s'applique uniquement aux activités le spécifiant par l'icône.



SUIVEZ-NOUS
sur les réseaux sociaux



VSAD.ca

